

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIEDMTO
Séance du 5 Février 2025

Délibération n°003D2025

Objet : Finances – Débat d'orientations budgétaires 2025

Secrétaire de séance : Jean Pierre BEZINS

Nombre membres :			
<i>En exercice : 115</i>	<i>Présents : 61</i>	<i>Votants : 69</i>	<i>Absents/Excusés : 54</i>
Date convocation : 29/01/2025		Date de l'affichage : 29/01/2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de Février, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendeuvre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, CHAMPENOIS Ghislaine, CHEVALLIER Marielle, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, GAURIER Isabelle, GUY Sophie, GUBLIN Florence, HANDEL Carole, LALLEMAND Sandrine, MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, NICOLODI Julia, OCKOCKI Sophie, PICOT Sylvia, ROSSETTI Corine, TOPIN Claudette, VALEYRE Denise.

Messieurs AGRAPART Franck, ASSIER Roger, BABY Gérard, BELTRAMELLI Bruno, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BURR Michel, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, COTIBY Philippe, DOREZ Gérard, DYON Patrick, GEOFFRIN Etienne, GOMES Franck, GUICHARD Olivier, GUERINOT Cyril, JACQUARD Gilles, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JOBARD Pierre, JORRY Jean-Bernard, KLEIN Patrick, LABROUSSE Alain, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Vincent, MARTY Rémy, MASSON Jean-Pierre, MICHAUT David, PARTOUT Didier, OUDIN Cédric, PERRET Bruno, PETIT Alain, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, SCHMIDT Xavier.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames BERTRAND Annick (pouvoir à DAUNAY Maryse), HERBIN Bernadette, PASCAUD Aurore, TRESSOU Marie-Hélène (pouvoir à LOYER Gilles).
Messieurs BOURIER Geoffrey (pouvoir à GAURIER Isabelle), DE LAGOUTTE Jean-Pierre (pouvoir à JOANOT Pascal), DZIUBANOWSKI Alain, HANON Rémi (pouvoir à CASTEX Jean-Marie), HUART Lionel (pouvoir à CHEVALLIER Marielle), LAURENT François (pouvoir à PARTOUT Didier), LEFEVRE Jean-Christophe, MARTIN Bernabé (pouvoir à JOBARD Pierre), PRAET Stéphane.

Assistaient : VIE Jean, VITALI Rachel.

formant la majorité des membres en exercice.

**SUITE DE LA DELIBERATION n°003D2025
(Page 2 sur 2)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la présentation faite en séance des orientations budgétaires 2025 du SIEDMTO,
Considérant l'absence d'obligation quant à la tenue de ce débat mais l'importance de partager les informations financières d'actualités dans un objectif de transparence et de préparation budgétaire au titre de l'année 2025,

Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 à partir des éléments joints.

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.



Patrick DYON
2025.02.07 21:09:47 +0100
Ref:8135630-12214997-1-D
Signature numérique
le Président

Patrick DYON



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

Qu'est ce qu'un DOB et pourquoi en faire un ?

Il s'agit d'un débat permettant de :

- Définir les priorités budgétaires pour l'année 2025,
- Évaluer les besoins financiers des différents projets et actions,
- Identifier les sources de financement et les économies potentielles,
- Assurer la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques.



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

1 – Portrait du territoire :

Au 01/01	Population totale	Nombre maisons	Nombre appartements
2020	34 387	15 397	1 372
2021	34 256	15 457	1 374
2022	34 256	15 501	1 381
2023	34 123	15 554	1 378
2024	33 935	15 586	1 303
2025	33 755	15 586	1 303

→ Impact des subventions, les contraintes de services et les tonnages collectés



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

1 – Portrait du territoire :

→ Nombre de bacs déployés : 16 655 dont 15 166 particuliers (écart des logements vacants avec bacs non restitués)

→ 1 217 rotations de bacs en 2024

→ 144 livraisons depuis le début de l'année, 97 en cours et 49 en
Redevance spéciale = 290 au total

→ 84 % des bacs DA délivrés

→ 2,65 personnes par foyer selon la déclaration des administrés

En cours : nombreuses demandes de changements de bacs



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

2 – Tonnages traités – collectes :

	Ordures ménagères	Collecte sélective	TOTAL
2020	5 836,26	811,62	6 647,88
2021	5 927,40	802,01	6 729,41
2022	5 895,10	835,44	6 730,54
2023	5 593,18	1 052,36	6 645,54
2024	5 464,44	1 213,08	6 648,96

- Baisse constante des OMR – détournement 2025 DA à 127 tonnes (impact 2026)
- Bonne progression sélective (opération coup poing)
- Tonnages globaux stables



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

2 – Tonnages traités – collectes :

SDEDA	Coût Ordures ménagères	Coût Collecte sélective	TOTAL
2020	611 752,27 €	196 964,73 €	808 717,00 €
2021	814 143,62 €	237 028,96 €	1 051 172,57 €
2022	944 247,14 €	230 939,67 €	1 175 186,81 €
2023	926 711,12 €	313 246 09 €	1 239 957,21 €
2024 (prov)	971 391,71 €	348 069,30 €	1 319 461,01 €

→ + 64 % en 5 ans

→ [TGAP](#)

→ Renouvellement des marchés départementaux à effet 01/01/2026



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

2 – Tonnages traités – déchèteries :

	Tout-venant	Déchets verts	Bois	Gravats	DDM*
2020	2 650,22	1 082,50	n.c	n.c	5,01
2021	2 542,22	1 396,44	n.c	n.c	3,98
2022	2 161,96	1 185,00	n.c	n.c	15,37
2023	1 857,13	1 359,52	406,50	1 069,76	29,25
2024	1 796,47	1 601,10	464,58	670,82	28,35

- Marchés en progression (actualisation prix)
- Nouvelles filières pour extraire un maximum du tout venant
- Caractérisation bennes tout venant
- TGAP en hausse



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

2 – Tonnages traités – déchèteries :

Coûts	Tout-venant	Déchets verts	Bois	Gravats	DDM*	TOTAL
2020	335 582,80 €	20 539,89 €	n.c	n.c	12 059,54 €	368 182,23 €
2021	351 593,22 €	24 577,32 €	n.c	n.c	18 112,65 €	394 283,19 €
2022	364 241,04 €	20 662,40 €	n.c	n.c	48 105,00 €*	433 008,44 €
2023	376 526,89 €	30 229,32 €	22 038,56 €	6 118,87 €	72 254,00 €*	507 167,64 €
2024	360 178,65 €	35 568,95 €	24 352,16 €	4 077,02 €	84 289,16 €*	508 465,94 €

* Effet tri plus performant : bidons souillés par exemple extrait du tout venant basculant en DDM.



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

2 – Tonnages traités – PAV :

	Papier		Verre	
	Tonnage	Coût	Tonnage	Coût
2020	627,10	33 176,47 €	1 575,91	67 539,53 €
2021	646,24	39 864,94 €	1 546,54	65 013,27 €
2022	551,20	30 438,01 €	1 610,78 €	89 604,02 €
2023	440,24	31 209,76 €	1 516,40 €	91 221,81 €
2024	410,00*	30 165,69 €	1 491,50 €	92 530,18 €

**Estimation, en attente de confirmation des tonnages de décembre*



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

2 – Moyenne des levées :

→ Constat d'une situation :

Début 2025 pour l'année 2024 = imposition Octobre 2025

→ Part incitative : minimum 10 % → 40 % : proposition de rester sur le taux de 10 % comme paramétré depuis plusieurs années

→ Nombre de levées dans la part fixe : délibéré en Mars

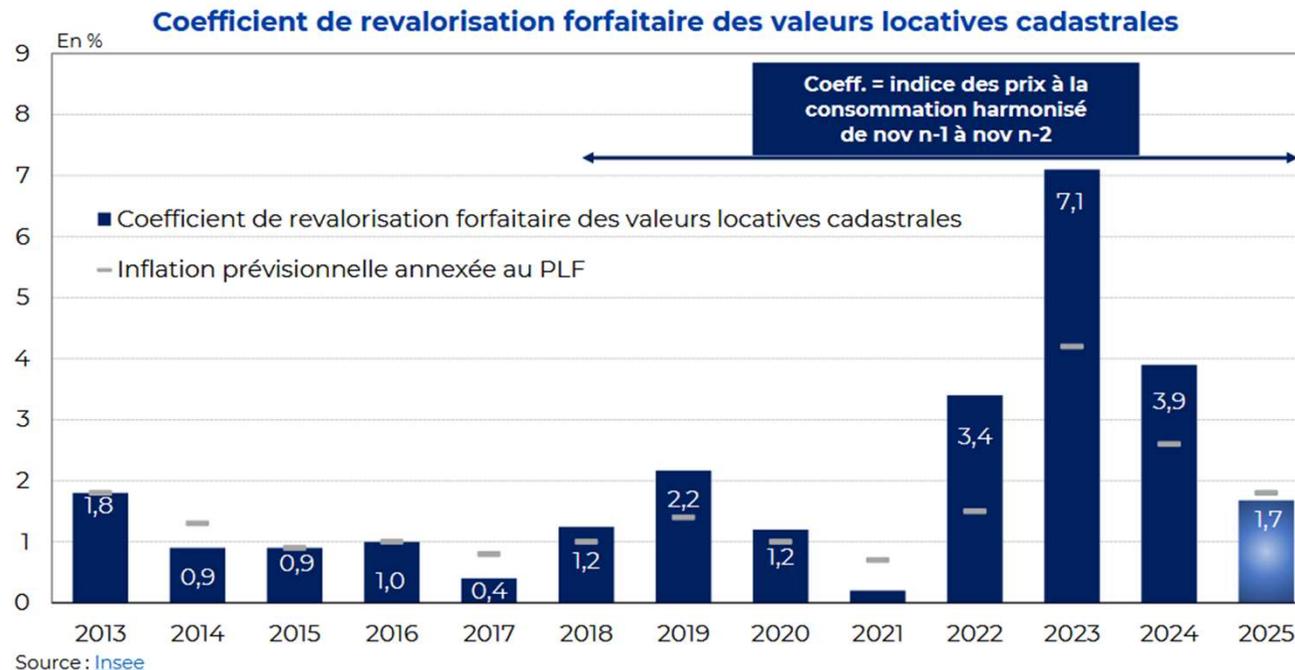


Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

3 – Le contexte national à prendre en compte :

→ Absence de Loi de Finances pour 2025 mais versement de la fiscalité

→ Quelques informations néanmoins :





Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

3 – Le contexte national à prendre en compte :

→ Quelques informations néanmoins :

Augmentation des charges de CNRACL : 3 points (et 12 % sur 4 ans)

Augmentation des charges URSSAF : 1 point (?)

FCTVA : baisse du taux (?) avec impact sur le budget 2027



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

4 – Les résultats 2024 et le niveau de service rendu :

Les résultats de l'année 2024 sont en cours de finalisation.

Ils devraient être conformes à la prospective budgétaire.

Il sera proposé au Comité syndical de retenir un niveau de service identique à l'année 2024 sur l'ensemble du territoire, et pour l'ensemble des services :

- Collectes,
- Déchèteries,
- Recyclerie.



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

5 – Les dépenses courantes de fonctionnement :

Fluides :

→ Gaz : stabilité avec légère hausse en fin d'année – proposition maintien enveloppe

→ Electricité : tarifs à priori en baisse – proposition maintien enveloppe

Carburants :

→ Consommation annuelle : 170 000 litres

→ Prix moyen : 1,74 € (marché)

→ Enveloppe en hausse en 2025

Entretien véhicules :

Les nouveaux véhicules devraient engendrer moins de réparations.



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

5 – Les dépenses courantes de fonctionnement :

Sacs de tri :

Nombre de sacs de tri : 819 000 soit + 3%

Hausse en 2025

Traitement des déchèteries :

Forte hausse de l'enveloppe dédiée aux bennes Tout venant

Proposition de travail sur ce flux spécifique pour réduire les volumes et essayer de maintenir l'enveloppe en 2025.

Prévention et sensibilisation :

Renouvellement de l'exposition mobile pour actualisation

Primes d'assurance :

Fortes hausses – impact des sinistres véhicules et du régime des CatNat



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

6 – Les charges de personnel :

→ Valeur du point gelée

→ Hausse des charges patronales : URSSAF – CNRACL

→ Situations médicales particulières avec longues absences = remplacements

→ Glissement Vieillesse Technicité pris en compte

Le net du chapitre 012 sera pris en compte afin de connaître la réelle augmentation de charges



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

7 – Les frais de traitement des déchets :

Les frais de traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective sont calculés pour 2025 à partir des tonnages 2024.

→ Tonnages stables x prix en hausse = augmentation enveloppe

→ Considérant le décalage d'une année sur le calcul des frais de traitement, et malgré la demande faite par le SIEDMTO, l'impact de détournement des déchets alimentaires ne sera constaté qu'à partir de 2026.

Montant 2024 : 1 319 461,01 €

Montant prévisionnel 2025 : 38 500 € (régul estim) + 1 304 860 € = 1 343 360 €



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

8 – Budget annexe Recyclerie :

→ Montant de la subvention d'équilibre 2024 : 0,80 € / habitant

→ Partenariat avec la Com Com du Barséquanais et Com Com de la Région de Bar sur Aube

→ Maintien du montant de la participation

→ COPIL le 26/02/2025



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

9 – Les recettes de fonctionnement :

Soutien à la tonne triée – Rachats matières – SDEDA :

→ Versé par CITEO est réparti par le SDEDA selon les performances de chaque collectivité.

→ Répartition selon taux de refus constatés :
Pour 2024, taux moyen de refus : 16,29 %
Réf. 2023 : 17,73 %

→ Nouveau barème CITEO

→ Rachats matières : dépendant des cours de rachat des matières.

Considérant ces éléments, il sera proposé au Comité syndical de partir sur une stabilité de cette recette.



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

9 – Les recettes de fonctionnement :

Produits des déchèteries :

→ Ferraille : 58 K€ (dépendant des tonnages collectés).

→ Soutien forfaitaire en communication des éco-organismes :

Ecomaison

Ecologic

Refashion

→ Soutien en fonction des tonnages sortis :

EcoDDS

Ecomaison

Ecologic



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

9 – Les recettes de fonctionnement :

Redevance spéciale :

→ Professionnels :

Retour de 40 % des professionnels sur les conventions

Blocage de bacs

→ Collectivités :

52 % ont fait retour et parmi elles 30 % ont souhaité un bac de DA

→ Tarifs au 1er janvier 2025 appliqués

→ Blocage bacs à venir



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

9 – Les recettes de fonctionnement :

Fiscalité :

→ 10 % = part incitative

→ Revalorisation des valeurs locatives : +1,7 %

	Bases	Produit
Année 2024	27 154 294,00 €	2 784 415,00 €
Année 2025 (+1,7 %)	27 615 917,00 €	2 831 750,00 €
Ecart	+ 461 623,00 €	+ 47 335,00 €



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

10 – Les dépenses obligatoires – Amortissements & Emprunts :

→ Amortissements :

Enveloppe 2024 : 279 004,26 €

Enveloppe prévisionnelle 2025 : 550 000 €

→ Emprunts :

	Annuité	Fin
Prêt Caisse dépôt	62 563,00 €	31/12/2028
Prêt Banque postale	67 188,76 €	01/02/2034
Prêt Banque territoires	42 304,67 €	31/12/2055
Prêt relais Crédit mutuel	17 836 €	Uniquement intérêts

Coût par habitant : 5,07 €



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

11 – Investissements 2025 :

→ Restes à réaliser 2024 notamment :

Solde déchèterie Piney

Véhicules en renouvellement x 2

Mini BOM déchets alimentaires x 2

Soldes des subventions à percevoir en recettes

→ Investissements 2025 :

Extension des locaux techniques

Installation panneaux photovoltaïques

Bacs (PAV) et renouvellement

Petits matériels en renouvellement

Aides Mulching

Quid d'une provision pour BOM ?



Rapport 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

Prospective, perspectives et conclusions :

Une perspective financière serrée

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à renouveler pour 2026 - 2031

De la prévention et de la sensibilisation à poursuivre : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Nécessité de maîtriser les coûts et optimiser les recettes

→ Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires au titre de l'année 2025.

Délibération